

Strasbourg, 17 septembre 2021

AP/CAT(2021)09
Traduit de l'anglais

Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA)

Réunion conjointe du Comité des Correspondants permanents et des Directeurs des Centres spécialisés

PAR VISIOCONFERENCE

Rapport de réunion

16 septembre 2021
9 h 30 - 16 h 30 (CET)

*Document préparé par le Secrétariat
de l'Accord EUR-OPA Risques majeurs*

*This document will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document ne sera plus distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire*

Jeudi 16 septembre 2021

ALLOCUTION DE BIENVENUE

Krzysztof Zyman, Secrétaire exécutif de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA), souhaite la bienvenue aux participants à la 76^e réunion du Comité des correspondants permanents (CPC). Il informe les participants que 23 États membres sur 24 sont présents, le Liban étant le seul absent.

1. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Le Secrétaire exécutif présente les objectifs de la réunion. Il informe les participants que le projet d'ordre du jour a été révisé au mois d'août à la suite des propositions additionnelles soumises par les Correspondants permanents au titre de la Croatie et de la Fédération de Russie. Le projet d'ordre du jour est adopté sans modifications.

2. DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF

Une minute de silence est observée en mémoire du Général Evgeny N. Zinichev, ministre de la Protection civile, des Situations d'urgence et de l'Élimination des conséquences des catastrophes naturelles (EMERCOM), Russie, récemment décédé dans l'exercice de ses fonctions. Une minute de silence est également observée en mémoire du Professeur Giovanni Galassi, ancien Correspondant permanent au titre de Saint-Marin et ancien secrétaire général du Centre européen pour la Médecine des catastrophes (CEMEC).

K. Zyman fait le point sur les derniers développements :

Un groupe de travail, formé lors de la dernière réunion du CPC, a tenu des discussions en ligne au sujet du nouveau Règlement intérieur. Les questions relatives aux règles de vote, à l'adhésion au réseau des Centres spécialisés et au statut d'observateur nécessitent plus ample réflexion. Les discussions se poursuivront lors de la prochaine réunion en ligne du groupe de travail, prévue fin septembre.

En ce qui concerne les documents élaborés pour la réunion ministérielle, la Croatie et la Fédération de Russie ont proposé des modifications, que les Correspondants permanents sont invités à examiner en vue de se prononcer sur le texte. K. Zyman encourage les Directeurs des Centres spécialisés à participer aux discussions sur l'avenir de l'Accord et à partager leurs attentes en ce qui concerne l'issue de la réunion ministérielle. Une réunion distincte sera organisée à la fin de l'année 2021 ou début 2022 afin d'évaluer les projets 2021 et les propositions de projets pour 2022.

K. Zyman invite la Présidente à prendre la parole. N. Holcinger souhaite la bienvenue aux participants et déclare que cette réunion a pour objectif de régler toutes les questions en suspens relatives aux modifications proposées dans les projets de documents.

3. RÉUNION MINISTÉRIELLE EUR-OPA PRÉVUE CONSÉCUTIVEMENT AU FORUM EUROPÉEN POUR LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

3.1 Réunion ministérielle EUR-OPA 2021, 24 novembre 2021, Matosinhos, Portugal

K. Zyman fait le point sur les préparations de la prochaine réunion ministérielle et présente le projet d'ordre du jour. La réunion se tiendra sous forme hybride ; seuls les membres du Secrétariat EUR-OPA seront physiquement présents au Portugal et les ministres participeront en ligne. L'ordre du jour a été examiné en juin ; aucune observation particulière n'a été formulée. N. Holcinger propose de changer le titre de la conférence afin de mettre en évidence sa portée plus large : « Bâtir des sociétés plus inclusives grâce à une meilleure gestion des risques de catastrophe ». Cette proposition est acceptée.

S. Badalyan (CP, Arménie) souligne des divergences entre les versions russe et anglaise des documents. Dans le texte russe, « risque » est traduit par « danger ». Cependant, le risque sous-entend l'idée de danger multiplié par la vulnérabilité. Il est suggéré d'aligner le texte russe sur l'anglais.

A. Makarov accepte de vérifier de manière approfondie les versions russes des documents et de proposer des modifications si nécessaire. Il remercie également le Secrétaire exécutif pour la minute de silence observée en l'honneur du défunt ministre, le Général Zinichev.

K. Zyman invite les Correspondants permanents à confirmer au Secrétariat la participation de leurs ministres respectifs et leur souhait éventuel de prendre la parole lors de la réunion ministérielle. A. Freitas (CP, Portugal) informe les participants que les invitations seront envoyées dans les jours qui suivent directement aux ministères des Affaires étrangères avec copie aux Correspondants permanents. Les ministres sont invités à indiquer, au moment de s'inscrire à la conférence, s'ils seront des locuteurs actifs ou passifs. A. Freitas espère que la réunion sera productive et que tout le monde participera. Elle informe le Comité que le Premier ministre du Portugal devrait participer et donner un bref discours au début de la réunion (à confirmer).

K. Zyman remercie A. Freitas et exhorte les Correspondants permanents à informer le Secrétariat de tout changement relatif aux titulaires de fonctions ministérielles ou à leurs coordonnées.

3.2. Projet de Déclaration ministérielle

K. Zyman invite les Correspondants permanents à examiner le projet de Déclaration ministérielle élaboré par le Secrétariat, comprenant les modifications qu'ils ont proposées. Après discussion, il est convenu de modifier le document comme suit :

Page 1, le paragraphe 2 suivant est ajouté : « Évoquant le Cadre stratégique du Conseil de l'Europe adopté par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à Hambourg le 21 mai 2021 rappelant que ses États membres sont attachés aux valeurs qui sont le patrimoine commun de leurs peuples et qui sont à l'origine des principes de liberté individuelle, de liberté politique et de prééminence du droit, sur lesquels se fonde toute démocratie véritable ».

Le paragraphe 5 est modifié comme suit « Reconnaisant... la vulnérabilité et l'exposition accrues des sociétés ».

Le paragraphe 6 est également modifié comme suit « réduction des vulnérabilités et de l'exposition... ». Le terme « ...catastrophe biologique » est remplacé par « crise de santé publique », étant donné qu'il s'agit de la terminologie employée par l'Organisation mondiale de la Santé.

Au paragraphe 7, les mots « catastrophe biologique » sont remplacés par « crise de santé publique ».

Au paragraphe 7, ligne 1, « représente une catastrophe biologique à grande échelle » est remplacé par « représente, entre autres, une crise de santé publique... ».

Page 2. La proposition d'ajouter un nouveau paragraphe (n° 3) « Constatant le rôle majeur joué par l'Organisation mondiale de la Santé dans la coordination des efforts internationaux visant à mettre en œuvre le règlement sanitaire international ; » est acceptée.

Au paragraphe 5, les mots « préserver le tissu démocratique de nos sociétés » sont supprimés. À la place, le paragraphe 3 est ajouté (voir ci-dessus). De plus, à la ligne 2, les mots « les plus » sont supprimés de l'expression « ...les solutions les plus durables » et « risques biologiques » est remplacé par « crises de santé publique ».

Page 3, paragraphe 4, le texte « Insister sur le rôle crucial de la coopération internationale dans la préparation des sociétés aux enjeux connus et émergents, notamment les menaces biologiques, et à la gestion des risques qui en découlent » est supprimé.

Décision : la Déclaration ministérielle, ainsi que les modifications acceptées, sont approuvées par consensus.

4. PROJETS DE RECOMMANDATIONS RÉVISÉS

Un échange de vues est tenu sur les projets de documents suivants :

i – Projet de recommandation révisé « Soutenir et protéger les personnes handicapées lors d'une pandémie due à un virus ou un autre agent pathogène et lors d'une catastrophe biologique d'un autre type »

Les Correspondants permanents sont invités à commenter les modifications proposées par A. Makarov, Correspondant permanent au titre de la Fédération de Russie. Après discussion, le Comité convient de modifier le titre comme suit « Soutenir et protéger les personnes handicapées avant, pendant et après des crises de santé publique causées par une pandémie due à un virus ou un autre agent pathogène ». En outre, l'expression « crises de santé publique causées par une pandémie due à un virus ou un autre agent pathogène » remplacent les termes « risques

biologiques », « situations d'urgence et de catastrophe biologiques » et « risques de catastrophe biologique » aux paragraphes E et F ainsi qu'au point 2. Aux points 4 et 5 « naturelles et technologiques » sont ajoutées après le mot « catastrophes » dans l'expression « catastrophes causées par des risques biologiques ».

Le paragraphe 4 est modifié comme suit « de veiller à ce que les mesures adoptées pour faire face aux catastrophes *naturelles et technologiques* causées par des risques biologiques... ».

Le paragraphe 5 est modifié comme suit « de soutenir les initiatives de l'Accord EUR-OPA risques majeurs visant à promouvoir, en matière de catastrophes *naturelles et technologiques*... »

ii – Projet de recommandation révisé « Inclusion des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés dans la préparation et la réponse aux catastrophes biologiques »

Le Comité convient de modifier le titre comme suit « Inclusion des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés dans les crises de santé publique causées par une pandémie due à un virus ou un autre agent pathogène ».

Il est convenu de modifier des points spécifiques à la page 2 comme suit :

Le point D est modifié comme suit : « Notant les possibilités offertes par le Passeport européen de qualifications pour les réfugiés et les autres mesures prévues dans la Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne (Convention de Lisbonne sur la reconnaissance) dans les pays l'ayant *ratifiée et conformément à leurs législations nationales*, pour associer les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés ayant les qualifications nécessaires aux mesures prises pour faire face aux catastrophes naturelles et technologiques. »

Le point G est modifié pour correspondre au nouveau titre de la Résolution 2020-1 révisée.

Le point H est modifié comme suit : « ...lors des crises de santé publique causées par une pandémie due à un virus ou un autre agent pathogène » remplace « ...situations d'urgence causées par des risques biologiques ».

Sous les recommandations énoncées à la page 3 :

La recommandation 1 est modifiée comme suit « d'inclure tous les migrants... liées aux *crises de santé publique causées par une pandémie due à un virus ou un autre agent pathogène* ». Le Comité convient de supprimer les deux dernières lignes de ce paragraphe « compte tenu des risques spécifiques, mais aussi de leur valeur intrinsèque ».

La recommandation 2 est modifiée comme suit : les mots « situation d'urgence liée à des risques biologiques » sont remplacés par « crises de santé publique causées par une pandémie due à un virus ou un autre agent pathogène ».

La recommandation 3 est modifiée comme suit « d'associer les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés ayant les qualifications nécessaires aux interventions d'urgence liées à des catastrophes naturelles et technologiques, en mettant en particulier à profit le Passeport européen de qualifications pour les réfugiés et les autres mesures prévues notamment dans la Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne (Convention de Lisbonne sur la reconnaissance) *dans les pays l'ayant ratifiée, et conformément à leurs législations nationales* ».

La recommandation 4 est modifiée comme suit « d'appuyer les initiatives de l'Accord EUR-OPA risques majeurs pour développer, en ce qui concerne les crises de santé publique causées par une pandémie due à un virus ou un autre agent pathogène, des stratégies inclusives de réduction des risques de catastrophes pour les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés dans les États parties, en particulier par la promotion de réglementations adéquates, la mise en commun des compétences, la sensibilisation, des programmes de formation et la défense de bonnes pratiques. »

Décisions : les projets de recommandations, ainsi que les modifications acceptées, sont approuvés par consensus.

5. FORUM EUROPÉEN POUR LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

Ce point n'est pas examiné faute de temps.

6. TABLE RONDE DES DIRECTEURS DES CENTRES SPÉCIALISÉS ET DES CORRESPONDANTS PERMANENTS SUR LES RÉSULTATS ATTENDUS DE LA RÉUNION MINISTÉRIELLE

K. Zyman invite les Directeurs des Centres spécialisés à partager leurs attentes en ce qui concerne l'issue de la réunion ministérielle.

J. Goldammer (GFMC, Allemagne) fait observer combien la pollution excessive liée aux feux de végétation présente un risque qui s'ajoute à celui de la pandémie, nécessitant d'adopter une approche davantage coordonnée et transversale en matière de réduction des risques de catastrophes. Il souhaite promouvoir les approches interdisciplinaires dans ce domaine lors de la réunion ministérielle.

S. Karma (ECFF, Grèce) partage l'idée du professeur Goldammer selon laquelle il est nécessaire d'adopter une approche multirisques ou à perspectives multiples associant les personnes handicapées. Elle souligne l'importance d'encourager la participation de la population lors des catastrophes, par exemple dans le cas des feux de forêt.

S. Badalyan (ECRM, Arménie) souligne que la pandémie a mis en évidence la possibilité de faire participer la société civile lors des catastrophes grâce à la mobilisation médiatique. Il ajoute que les médias peuvent contribuer à accroître l'intérêt de la population pour la prévention et la préparation aux catastrophes par l'intermédiaire des organisations locales. K. Zyman confirme ce point et invite les participants à demander à leur ministre de soulever toute question qui ne serait pas déjà couverte en matière de réduction des risques de catastrophes.

7. RÉVISION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ DES CORRESPONDANTS PERMANENTS (SI LE TEMPS LE PERMET)

La discussion sur le point 7 est reportée à la prochaine réunion.

7A. PROPOSITION DE RÉVISION DE LA RÉSOLUTION 2020 - 1 RECONNAISSANT L'INCLUSION DES RISQUES BIOLOGIQUES DANS L'ACCORD PARTIEL EUR-OPA

À l'initiative du Correspondant permanent au titre de la Fédération de Russie, les Correspondants permanents sont invités à tenir un échange de vues sur la proposition de révision de la Résolution 2020-1, en ce qui concerne la définition des « risques biologiques ». A. Makarov propose de modifier le titre de la résolution et les paragraphes C, 1, 2 et 4.

Après de longues délibérations, il est convenu de reformuler le titre comme suit : « Menaces, dangers et risques biologiques à l'origine des catastrophes naturelles et technologiques ». Il est décidé de reprendre cette formulation dans les paragraphes C, 1, 2 et 4.

Le Comité convient également de réviser le paragraphe B comme suit « considérant que la pandémie de covid-19, qui représente, entre autres, une crise de santé publique, a eu des conséquences dramatiques... ».

Décision : la Résolution 2020-1 révisée, ainsi que les modifications acceptées, sont approuvées par consensus.

7B. PROPOSITION DE RÉVISION DU PLAN À MOYEN TERME 2021 - 2025

À l'initiative du correspondant permanent au titre de la Fédération de Russie, les Correspondants permanents sont invités à tenir un échange de vues sur la proposition de révision du Plan à moyen terme 2021-2025.

Le Comité décide de reprendre à la page 2, paragraphe 5, et dans la note de bas de page 3 à la page 4, le nouveau titre de la Résolution 2020-1, et d'ajouter « telle que modifiée le 16 septembre 2021 ».

Le Comité décide également de supprimer la référence aux migrants au paragraphe 5 de la page 8.

Décision : le Plan à moyen terme 2021-2025 révisé, ainsi que les modifications acceptées, sont approuvés par consensus.

8. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'est soulevée sous ce point de l'ordre du jour.

9. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

Le CCP se réunira lors de la réunion ministérielle prévue en ligne le 24 novembre. La réunion conjointe des Directeurs et du CCP sera organisée après la réunion ministérielle à la fin de l'année 2021 ou début 2022. Le Secrétaire exécutif consultera le Bureau et confirmera les dates en temps utile.

FIN DE LA RÉUNION